

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 21/05/2013

Réception par le Prefet : 21/05/2013

Publication : 24/05/2013



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2013-5-2-3

Séance du vendredi 17 mai 2013

ALSACE À VÉLO COFINANCEMENT DU SLOWUP DU 2 JUN 2013 ENTRE CHATENOIS ET BERGHEIM

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2012-6-2-1 du 6 décembre 2012 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- accorde une subvention maximale de 19 055 € en faveur de l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin (ADT 67), qui assure le portage financier pour le compte de l'ensemble des partenaires, pour la réalisation de la manifestation slowUp du 2 juin 2013 ;
- décide de prélever les crédits sur le chapitre 65, fonction 94, nature 6574, programme F741 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

Service du Développement Economique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 MAI 2013

**Action et animation touristique
PROGRAMME 2013**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
ACT00030	AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU BAS-RHIN Organisation du slowUp entre CHATENOIS et BERGHEIM Cofinancement : CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN : 19 055,00 €	19 055,00
Total		19 055,00

LE PARCOURS du slowUp du 2 juin 2013

